



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 15

présents : 12

absents excusés représentés : 1

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU MERCREDI 22 JUIN 2022

L'an 2022, le **22 juin à 09H00**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Mairie - Salle Jules-Ferry - 48 av Charles-de-Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge, le 16 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE, Isabelle AUFFRET, Christine DOURNES, Annie FAUCHEREAU, Daniel GUETTO, Patrice KOUAMA, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND, Patrick SAMSON, Jennifer SANGLEBOEUF

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mireille VANN à Annie FAUCHEREAU

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Secrétaire de séance : Madame Isabelle AUFFRET

N° 31/2022

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°31/2022
DU MERCREDI 22 JUIN 2022
les Résidences Autonomie - Finances
RAS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRÉSORIER
PRINCIPAL

LE Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif et l'état du passif,

APRES s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, au titre de l'exercice 2021, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
12 voix Pour
1 Abstention : Mme Fauchereau

DECLARE que le compte de gestion des résidences autonomie de Savigny-sur-Orge pour l'exercice 2021 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

P/ le Président du CCAS
La Vice-présidente
Aurélie GUEGUEN



Enregistré en Sous-Préfecture

06 JUIN 2022

Le

Le Président certifie sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le et de sa notification ou de sa publication le En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.